



MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2025/41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 10 octobre 2025

Date de la convocation : 06/10/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 12

Date d'affichage : 06/10/2025
Nombre de présents : 11
Dont procuration : 1

L'an deux mil vingt-cinq et le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL
Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL (procuration donnée à B DEL-ROX)

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Éric BONAFE,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : ALIENATION – IMPASSE PAUL RIQUET

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.161-10 du code rural qui stipule que « Lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale conformément à l'article L.161-11 n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête.

Considérant que cette désaffectation concerne la partie située au fond de la rue Paul Riquet ;

Considérant que cette jonction de chemin appartenant au domaine privé de la commune peut être aliéné puisque sa désaffectation à l'usage public est constatée ;

Considérant la demande de M FELICES et sa proposition d'achat en date du 19 septembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable des riverains ;

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation de la partie située au fond de l'impasse Paul Riquet.

DECIDE de procéder à une mise à enquête publique dans le dossier d'aliénation présenté.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 13/10/2025

034-213401979-20251010-DE_2025_041-DE

A été rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification